

De l'approche intégrée d'un territoire sinistré à la mise en œuvre des projets

par Carine RITAN

L'expérience du massif des Alpilles, en matière d'incendie de forêt, a été, malheureusement trop riche. Elle lui a cependant permis d'avoir, à travers l'Agence publique du massif des Alpilles, un interlocuteur aguerri sur les questions de gestion intégrée d'un territoire sinistré. C'est pourquoi, nous avons demandé à sa directrice, Carine Ritan, de nous faire part de son expérience. Le financement et la mobilisation des acteurs et des moyens sont indispensables à la mise en œuvre des travaux d'urgence, mais aussi, et surtout, des projets ultérieurs de prévention. Le projet "après-feu" ne sera efficace que s'il s'intègre à l'ensemble des données sociale, économique, institutionnelle et foncière du territoire.

L'exemple du massif des Alpilles

Dans le massif des Alpilles, le 23 juillet 1999, un incendie parcourait 2338 ha de forêt. Dès le lendemain de l'incendie, les journaux titraient :

- « Les Alpilles dévastées »,
- « Alpilles : un désastre »,
- « Le calvaire des Alpilles »,
- « Le massif des Alpilles en enfer »,
- « Les Alpilles : terres de feu et de désolation »...

Puis, le surlendemain... :

- « Après la consternation, la colère »,
- « Il faut reboiser les Alpilles : les associations mobilisées... »,
- « Seuls quelques bénévoles participent au nettoyage des massifs forestiers »,

- « Un gala pour reboiser les Alpilles »...

Pendant ce temps, dans les Mairies, les appels et les plaintes se succèdent :

- « Surtout éviter de reboiser ! »
- « Remplacez le pin par du bouleau et du peuplier ! »
- « Y'a qu'à monter l'eau en haut de la colline et mettre des asperseurs entre chaque arbre ! »
- « Je propose des arbres de mon jardin pour reboiser les Alpilles... »
- « Le jardinier de la reine d'Angleterre se propose de venir aider le reboisement des Alpilles... »
- « Vous êtes responsables, maintenant il faut agir vite ! C'est intolérable. »
- « Remboursez-moi ma forêt ! »

Etc.

Incendies de 1989... 1999... 2003 ... qu'est-ce qui a modifié la donne dans les Alpilles ?

En 1989, l'incendie d'Eygalières-Aureille traverse le massif des Alpilles du nord au sud : même scénario, mêmes articles dans la presse. Résultat : un crédit d'étude est voté, une étude est lancée un an après, un cabinet d'étude rend son rapport deux ans plus tard. Il n'y a pas de réalisation de travaux, à l'exception d'arboretums associatifs.

En 1999, un nouvel incendie parcourt le massif à Saint-Rémy-de-Provence, aux Baux-de-Provence, à Maussane-les-Alpilles et à Mouriès. Une fois de plus : mêmes articles dans la presse, mêmes appels auprès des Mairies, mais cette fois-ci les élus et les institutionnels s'organisent **immédiatement**.

Cette organisation s'opère autour de leur structure de gestion : le syndicat mixte Agence publique du massif des Alpilles (créé en 1996), qui joue le rôle de référent et d'opérateur territorial pour la gestion, la protection du massif, et notamment la D.F.C.I.

Quatre communes sont sinistrées, mais seize communes du massif se mobilisent avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour :

- mettre en place une stratégie allant de l'urgence à la prévention des incendies de demain dans une approche globale ;
- fédérer les acteurs locaux et les institutionnels ;
- proposer un protocole d'accord déterminant le rôle et les engagements de chacun autour d'un pilote : l'Agence publique du Massif des Alpilles.

Photos 1 et 2 :
Les Alpilles après
le passage du feu...
*Photos Agence publique
du massif des Alpilles*



Travaux d'urgence et long terme, comment se mobiliser ?

Après un incendie, il faut penser à court, moyen et long terme (Cf. Le « kit » de questions à se poser après l'incendie, p. 322).

Il convient, avant tout, de mettre les usagers et les groupes de propositions ou de pression autour de la table (acteurs locaux et institutionnels) en fixant clairement les objectifs. Dans les Alpilles, il existe un coordonnateur territorial ayant déjà l'expérience des concertations, la connaissance des acteurs, et la capacité à mobiliser les intervenants institutionnels et financeurs autour d'une logique de diagnostic et de projet.

Premier objectif :

Il faut tirer les bilans en écoutant les différents partenaires et en proposant une méthodologie de travail pour l'élaboration non seulement du projet, mais aussi de sa mise en œuvre. Cela nécessite un positionnement clair et rapide face aux idées reçues... et notamment sur le « reboisement » !

Dans les Alpilles, l'Agence publique du Massif des Alpilles a été mandatée immédiatement par la Région, le Conseil général et les communes, pour mettre en place un comité de pilotage en charge de définir le projet, avec l'appui des services de l'Etat.

La stratégie s'appuyait sur une approche transversale de la zone incendiée et du projet dit de réhabilitation.

Deuxième objectif :

Il faut établir le contenu des trois phases de travail suivantes :

– *première phase* : l'urgence : mise en sécurité des biens et des personnes (bois menaçants sur routes et chemins, érosions, berges détruites, rochers déstabilisés ...);

– *deuxième phase* : le traitement dit du « traumatisme paysager » : abattage des bois brûlés dans les zones visuellement sensibles ou ayant un caractère d'appropriation sociale fort ;

– *troisième phase* : aider la nature à se reconstruire et prévenir l'incendie de demain.

Dans les Alpilles, cela a conduit à :

– cibler les maîtres d'ouvrage en capacité de réagir vite suivant les phases concernées (communes, Conseil général ou Syndicat mixte des Alpilles) ;

– cadrer les procédures légales à mettre en place pour réaliser les travaux et récupérer les fonds ;

– être en capacité de mettre en œuvre les différentes procédures ou de les solliciter : études, arrêtés de péril, déclaration d'intérêt général (D.I.G.), autorisations, montage des dossiers de subventions, lancement des marchés... et d'intervenir en public et privé ;

– mobiliser les fonds en assurant le lobbying politique et institutionnel nécessaire et impliquer directement les collectivités en leur apportant la garantie de s'inscrire dans un cadre institutionnel et cohérent, en plus des 20 % d'autofinancement quand cela est nécessaire (solidarité des communes de tout le massif, galas de bienfaisances, intercommunalités...);

– centraliser l'information, et la rediffuser au sein du réseau d'acteur constitué ;

– animer les réunions renforçant la pression de la construction d'un projet rapidement après l'incendie permettant de solliciter les financeurs sur des bases concrètes et partagées.

Une approche intégrée

Après avoir annoncé les trois phases de travail, il faut proposer et lancer les travaux d'urgence, ainsi que les travaux sur le « traumatisme paysager ». Ces derniers assurent une porte ouverte pour travailler sur le long terme. La phase trois devient alors possible.



Photos 3, 4 et 5 :

Dans les Alpilles, la restauration des terrains incendiés passe aussi bien par des plantations forestières, que par l'aménagement d'aires d'accueil du public ou encore d'équipements pastoraux (abreuvoir alimenté par une citerne DFCI).
Photos D.A.



Photo 6 :

Le cas des Alpilles a mobilisé de nombreuses institutions politiques locales : à droite de M. Gérard Jouve, président de l'Agence, Jean-Noël Guerini, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, à sa gauche, Michel Vauzelle, président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors d'une journée de présentation des travaux réalisés dans le cadre de la RTI.
Photo D.A.

Dans les Alpilles, l'opérateur qui réunit les seize communes est également en charge du document d'objectif Natura 2000, du site pilote pour la protection et la gestion des paysages, il bénéficie de partenariats agricoles pour les CTE ou CAD et FDGER, de la maîtrise d'ouvrage de travaux DFCI, de projets d'éducation à l'environnement, ou encore d'un réseau de partenaires de gestionnaires des forêts publiques et privées dans le cadre de projets territoriaux...

Un coordonnateur unique est un atout incontestable dans la démarche.

Parce que les territoires sinistrés ne sont pas que forêt, paysage, nature ou vie sauvage, que villages ou lieu de vie des habitants, qu'activités de plein air ou touristiques, qu'agricoles ou pastorales ... **mais tout à la fois**, un projet sur un site incendié doit pouvoir répondre à des enjeux transversaux.

Il faut donc penser le projet en terme de complémentarité des objectifs et des actions à mener, en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs locaux ou institutionnels (des agriculteurs aux forestiers privés et publics, aux naturalistes, paysagistes et associations ou chasseurs par exemple).

Le projet dit de réhabilitation des terrains incendiés doit donc forcément être transversal.

Un coordonnateur unique et un acteur politique fort, mais des conditions sine qua non ...

Outre les aspects évoqués plus haut, il existe des conditions indispensables au bon déroulement du projet :

- une mobilisation à court, moyen et long terme des élus des communes et des collectivités financeurs ou partenaires, pilotes ;
- une implication forte des services de l'Etat (notamment pour les procédures administratives parfois très lourdes) des chambres consulaires, des syndicats agricoles, forestiers, associations, naturalistes...
- une réalisation du projet et des travaux avec un suivi et des visites de terrain régulières ouvertes à tous les acteurs concernés ;
- une animation et une information récurrente ;
- des techniciens en charge d'assister les élus pour la préparation des réunions jusqu'au lancement des marchés...

... mais surtout :

- des **moyens financiers** à court, moyen et long terme.
- des promesses qui ne s'évaporent pas une fois l'été passé, même si, pour reprendre la formule du Maire d'Eyguières, Joël Sylvestre, dont la commune a été sinistrée en 2003 : « *Il semble malheureusement qu'en la matière [forêt], on paye plus facilement sur facture que sur devis !* »

Dans les Alpilles, pour l'incendie de 1999, les engagements du Conseil général des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été tenus jusqu'au bout (4 ans) et dans leur intégralité.

Pour celui de 2003, les travaux de la phase 1 sont terminés, ceux de la phase 2 sont en cours de réalisation grâce aux financements à 80% du Conseil général des Bouches-du-Rhône (les communes des Alpilles assurant les 20%)¹, et le programme de la phase 3 a été établi et doit être examiné par le Conseil régional et le Conseil général².

C.R.

- 1 - Ces travaux sont terminés depuis les Assises.
- 2 - Validé et financé depuis mars 2005

Carine RITAN
Directrice de l'Agence
publique du massif
des Alpilles
CIGALES
Place Henri Giraud
13520 Maussane-les-
Alpilles
Tél. 04 90 54 24 10
Fax. 04 90 54 31 97